

SAUBUSSE
Concours de Peinture
Du 26 mai au 28 mai 2012

Thème :

« L'artiste ne doit pas copier la nature mais prendre les éléments de la nature et créer un nouvel élément ».

Citation de Paul Gauguin.

Le jury s'attachera à la créativité, à la pertinence des interprétations, la maîtrise technique.

Règlement du concours :

Le Syndicat d'initiative de Saubusse organise son concours de peinture sous la forme d'une exposition-concours qui aura lieu à la salle des fêtes de Saubusse du samedi 26 au lundi 28 mai 2012.

Article 1 : Le concours est ouvert à tous les artistes âgés de plus de 18 ans.

Article 2 : Huile, acrylique, aquarelle, pastel, techniques mixtes sont admises.

Article 3 : Présentation des œuvres

Les formats autorisés : minimum 15F (65/54cm)
maximum 30F (92/73cm)

Encadrement :

Les œuvres doivent être présentées **sans cadre**, exception faite pour les techniques aquarelles et pastel, un sous-verre toléré maintenu par de simples clips. Ne seront acceptées que les œuvres prêtes pour l'accrochage, (**pitons et ficelle**), les fixations métalliques sont interdites.

Identification :

Le verso de l'œuvre comportera les noms/prénoms, le titre ainsi que son prix de vente.

Les candidats ne pourront exposer qu'une seule œuvre.

Le non-respect d'une des conditions énumérées ci-dessus entraînera le refus de l'œuvre.

Le comité de sélection se réserve le droit de refuser une œuvre qui aurait un caractère tendancieux.

Article 4 : Droit d'inscription

Le montant du droit d'inscription fixé à **15 euros** est à régler par **chèque libellé à l'ordre du Syndicat d'initiative de Saubusse** accompagné du bulletin d'inscription au concours.

Les inscriptions seront acceptées jusqu'au 14 mai 2012 dernier délai.

Les candidats ne s'étant pas acquittés du droit d'inscription ne pourront prétendre à exposer une œuvre.

Article 5 : Assurance

Le Syndicat d'initiative décline toute responsabilité en cas de perte, d'avarie, de vol ou d'incendie des œuvres exposées. L'artiste, s'il le souhaite, peut contracter une assurance personnelle.

Article 6 : Dépôt des œuvres

Les œuvres seront déposées **du lundi 14 mai au samedi 19 mai 2012 de 15 h 00 à 17 h 30** au Syndicat d'initiative de Saubusse « Quai de l'adour ».

Téléphone Syndicat d'initiative : 05.58.57.76.68 – 06.88.88.64.86.

Article 7 : [Remise des prix et vernissage](#)

Le vernissage aura lieu **le samedi 26 mai 2012** à 19h
à la salle des fêtes de Saubusse.

L'exposition-concours sera dotée des prix suivants :

1^{er} prix valeur 200 €

2^{ème} prix valeur 130 €

3^{ème} prix valeur 80 €

*Les dix meilleurs tableaux sélectionnés par le jury resteront exposés
jusqu'au 10 juin au Syndicat d'initiative « quai de l'Adour ».*

Article 8 : [Retrait des œuvres](#)

Les œuvres non sélectionnées seront retirées à la salle des fêtes de
Saubusse **le lundi 28 mai 2012** (avec la fiche de retrait) de 16 heures à 18 heures
Les dix tableaux sélectionnés seront retirés au Syndicat d'initiative
le dimanche 10 juin 2012 (avec la fiche de retrait) de 16 heures à 18 heures.

Article 9 : [Divers](#)

- L'exposant s'engage à ne pas retirer ses tableaux avant la fin de l'exposition.
- Aucune œuvre ne sera restituée sans la fiche de retrait présentée.
- Les lauréats des années précédentes ne pourront concourir pendant 1 an mais seront autorisés à exposer.
- Aucune œuvre ne sera expédiée par l'organisateur.
- Les membres du jury et leur famille ne peuvent pas participer au concours.

[Renseignements sur le concours :](#)

Le syndicat d'initiative au 05.58.57.76.68 ou
Isabelle Chuiton au 05.58.57.77.39 ou 06.88.88.64.86.